

Au Conseil communal d'Aubonne,  
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission, composée de Mesdames May Guerraoui, Florence Widmer, Catherine Zweifel, et de Messieurs Diego de Haller, Thomas Buchanan, Nicolas Rosat et de la soussignée rapporteur, s'est réunie les 20 février, 7 mars et 14 mars 2023.

Les Municipaux Mme Lorette Killias Leutwiler et M. Laurent Auchlin accompagné de Monsieur David Golay, boursier communal, ainsi que la commission des finances étaient présents lors de la séance du 20 février.

Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler et la commission des finances étaient présentes lors de la séance du 7 mars, ainsi que Madame Fouzia Gianotta.

La commission remercie la Municipalité, le boursier et Madame Giannotta pour leur disponibilité et leurs explications.

---

## 1. Préambule

Madame Fouzia Giannotta, habitante d'Aubonne depuis 7 ans et mère de deux enfants, a approché la Municipalité dans le cadre de son projet d'ouverture d'une crèche à Aubonne qu'elle prépare depuis juillet 2022.

Ce projet donne réponse en partie à un vœu de la COGEST (ouverture d'une crèche à Aubonne) auquel la Municipalité avait répondu positivement. Le projet tel que présenté est une opportunité pour la Commune.

---

## 2. Le projet

La création d'une société à responsabilité limitée à but non-lucratif avec 100% des parts sociales pour Mme Giannotta, offrant dans un premier temps 22 places publiques (soit subventionnées par le réseau AJEMA - Réseau d'accueil de Jour des Enfants Morges-Aubonne) et 44 places privées.

Les places (y compris les places publiques) pourraient augmenter sur le long terme ; la vision serait d'atteindre une proportion de 50% de places subventionnées.

Les locaux se situent à la Route d'Allaman 120 à Aubonne, bénéficiant d'une surface de 376 m<sup>2</sup> et 75 m<sup>2</sup> de terrasse au deuxième et dernier étage. Une plus grande surface attenante à la surface louée actuelle est actuellement libre et la crèche pourrait en bénéficier dans les prochaines années.

La Commune d'Aubonne signerait une convention de prêt avec la Srl représentée par Mme Giannotta, d'un montant total de quatre cent mille francs (Fr. 400'000.—). Dite convention de prêt complète, travaillée et validée avec l'avocat de la Commune d'Aubonne est annexée au rapport de la Commission des finances.

Les comptes seront soumis trimestriellement, ou sur demande, au boursier communal.

Capacité d'accueil :

66 places pour les enfants de 0 à 4 ans, dont 44 privées et 22 publiques.

Les enfants sont répartis en 4 groupes :

- 15 places dans le 1er groupe « La Nurserie » (dont 5 places publiques)
- 21 places dans le 2ème groupe et le 3ème groupe « Les petits et les grands Trotteurs » (dont 7 places publiques)
- 30 places dans le 4ème groupe « Les grands » (dont 10 places publiques)

---

### 3. Avantages concept privé/public

- Un équilibre dans le montage organisationnel, fonctionnel et fiscal a pu être trouvé grâce à ce concept
  - Le subventionné profite de la partie privée (prestations sociales, aménagement, etc)
  - Des prestations identiques pour les enfants issus du "privé" et du "public"
  - Un tarif acceptable pour la partie privée
- 

### 4. Actuellement et dans le court terme

Mme Giannotta a obtenu les accords du Canton suite à la présentation du dossier à l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants) et à la FAJ (Fondation pour l'accueil de jour des enfants).

Mme Giannotta pourra prétendre aux subventions régionales, cantonales et fédérales dès la présentation du projet auprès des autorités avec une vue sur les sept prochaines années.

La création de la Sàrl interviendra prochainement.

Le comité de direction de l'ARASMAC (Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay) a connaissance du projet et a donné son avis favorable, ce qui a permis le dépôt du préavis au conseil intercommunal de l'ARASMAC qui se réunit le 30 mars prochain afin de voter la subvention de 22 places subventionnées. La commission de l'ARASMAC chargée d'étudier le préavis est aussi favorable. L'acceptation de ce préavis par le Conseil communal d'Aubonne enverrait un signal positif à l'ARASMAC.

Les plans de l'architecte seront validés par l'OAJE.

Le personnel sera recruté en juillet 2023 avec une préférence donnée aux candidats de la région.

Les inscriptions seront ouvertes en septembre 2023.

Les travaux démarreront en septembre 2023.

La crèche ouvrira en janvier 2024.

---

### 5. En pratique

Mme Giannotta se chargera de la direction administrative à 100%. Mme Marie Marsiglia, qui a déjà établi une crèche similaire à Bienne, sera directrice pédagogique à 20% avec la présence d'une directrice pédagogique suppléante à 100%. Une dizaine d'éducatrices seront engagées, ainsi que des apprentis.

Il ne s'agira pas d'une crèche bilingue, mais d'une crèche locale, de proximité.

Les parents pourront déposer leur enfant par le garage souterrain, par les transports publics, à pied, ou par des « pédibus poussettes » qui pourront être organisés aux alentours de la crèche. Les parents seront encouragés à privilégier les transports publics et la mobilité douce.

---

### 6. Voeu de la commission

Les 22 places de base offertes par ce projet ne règlent malheureusement pas la problématique du manque de places pour les familles de la région. En effet, pour exemple, 150 enfants sont sur la liste d'attente pour la crèche Cupidon à Montherod, dont 74 pour la rentrée d'août 2023, et 76 qui auraient voulu une place avant la rentrée d'août 2023.

La commission émet le voeu que la Municipalité reste attentive à la demande d'une ouverture de crèche offrant des places publiques sur la Commune d'Aubonne.

---

## 7. Rapport de la Commission des finances

La parole est donnée à Mme Patricia Baiutti Rouvenaz pour le rapport de ladite Commission.

---

## 8. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la commission à l'unanimité s'associe aux conclusions de la Municipalité et vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de voter le décret suivant :

- Vu le préavis municipal no 01/23 relatif au Prêt octroyé à « L'Enfantaisie » pour la création d'une crèche-garderie à Aubonne,
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal d'Aubonne

Décide :

- D'autoriser la Municipalité à octroyer un prêt d'un montant de CHF 400'000.— à l'Enfantaisie Srl aux conditions suivantes :
  - o CHF 250'000.— pour le financement des travaux
    - Prêt sur 10 ans avec amortissement annuel de 10%
    - Taux variable sur une moyenne trimestrielle du Saron - Intérêts et amortissement facturés trimestriellement
  - o CHF 150'000.— pour le fonds de roulement
    - Prêt sur 10 ans remboursable à terme, sans amortissement
    - Taux variable sur une moyenne trimestrielle du Saron - Intérêts facturés trimestriellement
- D'autoriser la Municipalité à financer le prêt par la trésorerie courante.

Ainsi délibéré en séance de commission, le 14 mars 2023.

Pour la commission  
Le rapporteur

Anaïs Piguet